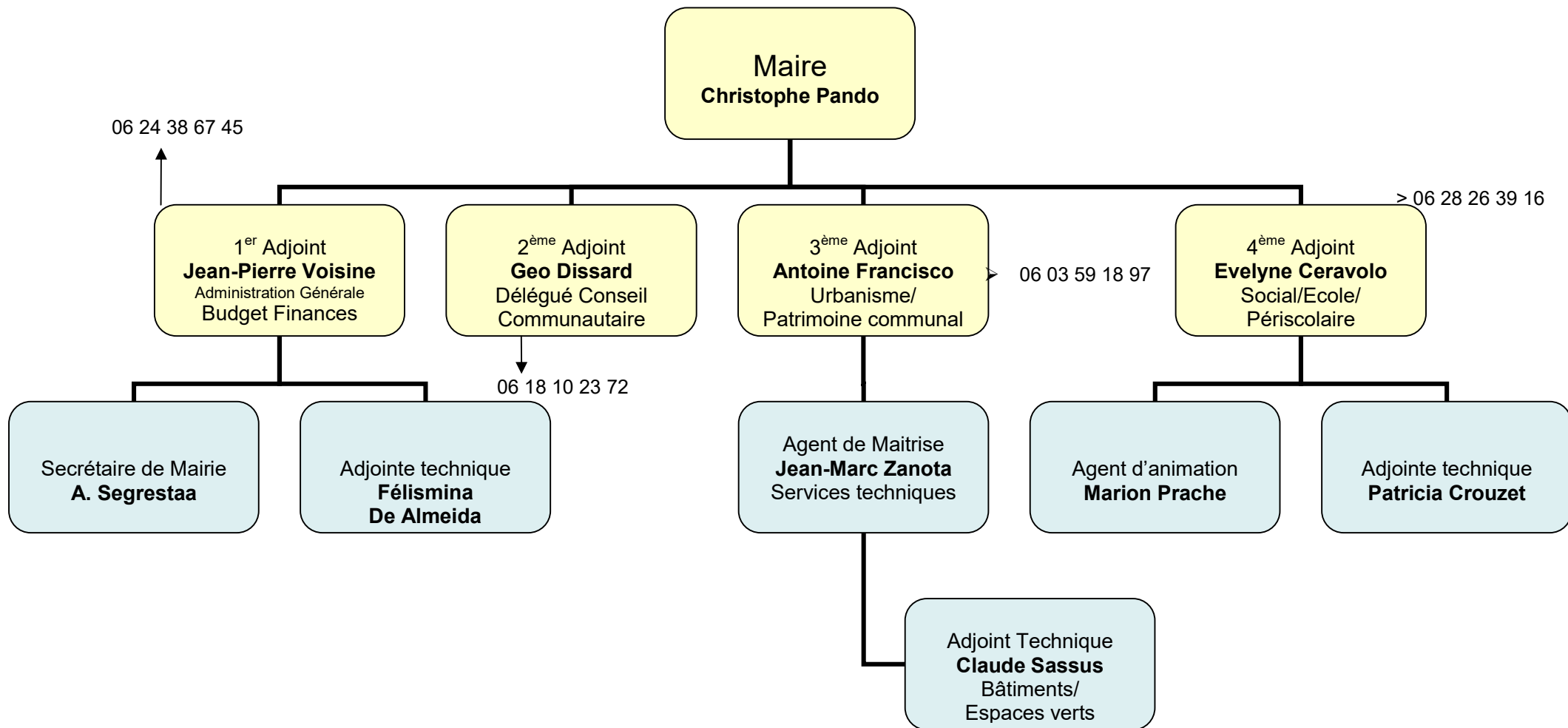


Organigramme Mairie de Siros



Nota:

- Christophe Pando Maire, donne des directives à l'ensemble des acteurs.
- Les trois adjoints titulaires d'une délégation pour diriger le personnel communal (1er, 3ème et 4ème adjoints) sont habilités à donner des directives
- En l'absence de l'un d'entre eux, le 2ème adjoint reprend leurs prérogatives.
- En dehors des directives, il doit exister une communication « ouverte » entre tous les Conseillers Municipaux, les Adjoints et le Personnel Communal.